

[L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « mineurs isolés étrangers »](#) [1]

ANESM. (2017). **Protection de l'enfance. Recommandations de bonnes pratiques professionnelles. L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « mineurs isolés étrangers »**. Paris : ANESM.

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) publie ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles portant sur « l'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « mineurs isolés étrangers » (MNA) ».

Les recommandations ont été élaborées dans un contexte de forte augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) accueillis au sein du dispositif français de protection de l'enfance. Ces recommandations sont destinées aux professionnels d'établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance mettant en œuvre des mesures éducatives. Elles peuvent également être utiles en particulier aux professionnels du secteur de la justice, des services en charge des questions d'immigration du Ministère de l'intérieur, des services de l'Éducation nationale, et des organismes de la protection de l'enfance.

[En savoir plus \(Haute autorité de santé\)](#) [2]

## Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/l%E2%80%99accompagnement-des-mineurs-non-accompagn%C3%A9s-dits-%C2%AB-mineurs-isol%C3%A9s-%C3%A9trangers-%C2%BB>

[2] [https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_2833668/fr/l-accompagnement-des-mineurs-non-accompagnes-dits-mineurs-isoles-etrange-mna](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2833668/fr/l-accompagnement-des-mineurs-non-accompagnes-dits-mineurs-isoles-etrange-mna)